

MUNICIPALITÉ DE LA CÔTE NORD DU GOLFE ST-LAURENT
COMTÉ DE DUPLESSIS
PROVINCE DE QUÉBEC

ORDONNANCE NO. 785-2023

POUR L'ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2024
DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CÔTE NORD DU GOLFE SAINT-
LAURENT

ATTENDU QUE la Municipalité de la Côte-Nord du-golfe-du-Saint-Laurent est régie par le chapitre 97 des Lois de 1963, modifié par le chapitre 109-1968;

ATTENDU QU' en vertu de ladite loi, un administrateur ou un administrateur-adjoint, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, est substitué au conseil municipal de la municipalité;

ATTENDU QUE le lieutenant-gouverneur en conseil a nommé le 4 octobre 2023, en vertu de son arrêté en conseil numéro 1489-2023, madame Darlene Rowsell Roberts, administratrice de la Municipalité de la Côte-Nord-du-golfe-du-St-Laurent;

ATTENDU QU' en vertu de cette loi, cette administrative exerce les pouvoirs du conseil municipal par ordonnance;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 954.1 du Code Municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE, ladite administratrice ordonne et décrète par la présente ordonnance portant le numéro 785-2023 ce qui suit:

ARTICLE 1: Prévisions budgétaires et fonds d'administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 prévoient des revenus et des dépenses qui se présentent comme suit :

REVENUS

Taxes	1,071,731
Paiement tenant lieu de taxes	650,061
Transferts	1,550,892
Services rendus	121,899
Imposition de droits	2,000
Intérêts	99,000
Autres revenus	950

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Excédent de fonctionnement non-affecté	1,401,090
Amortissement	431,511

TOTAL DES REVENUS **5,329,134**

DÉPENSES

Administration générale	761,559
Sécurité publique	374,454
Transport	999,284
Hygiène du milieu	867,996
Aménagement, Urbanisme et Développement	1,177,255
Loisirs et culture	159,795
Frais de financement	557,280
Amortissement des immobilisations	431,511

TOTAL DES DÉPENSES **5,329,134**

ARTICLE 2: La présente ordonnance entrera en vigueur selon la loi.

Fait à Chevery le 12 décembre 2023



Darlene Rowsell Roberts, administratrice